



COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

ARRÊT DES TRAVAUX À CACOUNA : UNE VICTOIRE REMARQUABLE ET INESPÉRÉE POUR LE BÉLUGA

Rimouski, le 25 septembre 2014 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent se réjouit de la décision prise par la Cour supérieure d'ordonner l'arrêt des travaux de forages de TransCanada jusqu'au 15 octobre. Le conseil de l'environnement est très impressionné par le travail réalisé par le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et ses partenaires. Ceux-ci ont déjoué d'importants obstacles légaux malgré la forte pression qu'exercent le gouvernement Harper et TransCanada pour qu'un port pétrolier voie le jour à Cacouna.

Le conseil de l'environnement enjoint les deux paliers de gouvernement à ne pas permettre la construction d'un port pétrolier à Gros-Cacouna et à saisir l'occasion pour créer sans délai une aire marine protégée dans ce secteur.

Une aire marine protégée qui s'impose

La décision du tribunal illustre à quel point le cadre légal est inadéquat pour protéger une espèce en péril comme le béluga du Saint-Laurent, ne serait-ce que pour réaliser des travaux d'études préliminaires à la construction du port comme tel. Les gouvernements doivent se rendre à l'évidence, seule une véritable aire marine protégée sera en mesure de préserver efficacement cette espèce menacée et ses habitats essentiels. Le conseil de l'environnement a rejeté à deux reprises les projets de ports méthaniers à Cacouna (en 1981 et en 2006), précisément en raison de leurs impacts trop élevés sur les bélugas et la biodiversité générale très riche dans cette zone (oiseaux, poissons, mammifères marins, etc.). Le conseil de l'environnement s'oppose à la construction de tout projet de port pétrolier à Cacouna, à plus forte raison s'il s'agit de pétrole provenant des sables bitumineux, et il réclame la création rapide d'une véritable aire protégée. Le maintien des habitats essentiels du béluga, particulièrement au large de Cacouna entre Rivière-du-Loup et L'Isle-Verte, se trouve en tête de liste des priorités de conservation du conseil de l'environnement pour combler les carences du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent.

Un don au CQDE pour la protection du béluga

La protection du béluga et des mammifères marins du Saint-Laurent est une préoccupation majeure du conseil de l'environnement depuis plusieurs décennies. C'est pourquoi son conseil d'administration a adopté hier en séance régulière une motion de félicitations pour saluer l'intervention du CQDE devant les tribunaux. Le conseil de l'environnement invite de plus la population à soutenir financièrement l'action du CQDE, qui ne reçoit aucun financement public, en visitant le site Internet www.cqde.org ou par téléphone (514 272-2666 poste 26). La population est aussi invitée à signer la pétition de Nature-Québec au www.sauvonsnosbelugas.com.

-30-

Source et informations : Luce Balthazar
Directrice générale
Tél. : 418 721-5711 | Cell. : 418 750-8732